

Grenoble, le 18 juin 2014

Lettre ouverte à :

Mmes et MM. les conseillers généraux
Conseil général de l'Isère
7 rue Fantin Latour - BP 1096
38022 GRENOBLE cedex 01

Objet : décision du Conseil général de l'Isère de réduire les services Transisère

Mesdames et Messieurs, les conseillers généraux,

en mai 2009 le Conseil général voulant inciter les usagers à emprunter les transports publics publiait dans son Bulletin Officiel : «il existe deux types de logiques en matière de fréquentation des lignes :

- les cercles vertueux : + d'offre -> + de fréquentation -> + d'offre... [...]
- les cercles vicieux : - d'offre -> - de fréquentation -> - d'offre... [...]

Pour passer de la première logique à la deuxième, il faut très peu de temps, mais pour passer de la deuxième logique à la première, il faut de nombreuses années et beaucoup d'efforts». Des efforts importants ont été faits depuis 2001 et ont porté leurs fruits.

L'ADTC a appris pourtant que les 18 avril et 23 mai dernier, la commission permanente du Conseil général entérinait le raccourcissement de la ligne 6020 aboutissant à ne plus desservir les points où elle est la plus attractive ainsi que la suppression ou le découpage de 23 lignes du réseau Transisère.

Le Conseil général de l'Isère aurait-il inversé sa politique des transports, sans que les conseillers généraux en soient informés, ni même que les élus en aient débattu ? Il s'agit pour nous de savoir si le Département a une politique des transports publics et laquelle.

Les mesures précitées ont été prises sur la base d'une logique comptable simpliste, sans aucune cohérence d'exploitation. Elles ignorent totalement les principes fondamentaux de fonctionnement du transport public et le volet recettes du bilan financier. Aucune étude préalable n'a pu nous être communiquée, aucun diagnostic n'existe... Enfin aucune concertation n'a eu lieu avec les usagers.

Pour être attractives et avoir un taux de couverture acceptable, les lignes doivent desservir des pôles importants générateurs de trafic (gares, centres villes, quartiers commerçants, hôpitaux, université, zones d'activités), être directes et rapides.

Toutes les mesures votées le 18 avril et le 23 mai (coupures de lignes directes même lorsqu'elles sont très utilisées, rabattement forcé à Vizille sur le réseau TAG, coupure de la partie haut-alpine de la ligne Grenoble-Gap,...) bafouent ces principes. En les appliquant, on fera fuir les usagers et rapidement ces lignes seront utilisées uniquement par ceux qui ne peuvent faire autrement. Ces pseudo-économies vont aggraver le déficit global d'exploitation.

Il est nécessaire de bien utiliser l'argent du contribuable – **notre argent** -, mais il est totalement inacceptable que ces mesures aberrantes soient décidées à la hâte et dans le secret, sans discernement ni concertation avec les acteurs concernés. Pourtant, il est très possible d'améliorer la productivité de ces lignes en augmentant leur fréquentation par des mesures simples que nous réclamons avec insistance depuis des années. Cela concerne notamment l'amélioration de la vitesse commerciale, qui conjugue une diminution des coûts avec une augmentation de l'attractivité des lignes.

L'ADTC demande aux conseillers généraux de renoncer aux mesures votées le 18 avril et le 23 mai et d'étudier des mesures plus prometteuses : positionnement horaire, exploitation attractive, suppression des doublons avec les services TER. L'ADTC demande qu'une véritable concertation soit menée avec les différents acteurs pour que les choix soient faits avec discernement.

Dans l'espoir d'avoir pu attirer votre attention en temps utile, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à ma respectueuse considération.

Nathalie TEPPE,
Présidente de l'ADTC

Copie à :

- Christophe FERRARI, président, Grenoble Alpes Métropole
- Francis GIMBERT, président, Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan
- Jean-Paul BRET, président, Communauté de Communes du Pays Voironnais
- Yann MONGABURU, président, Syndicat Mixte de Transports en Commun de l'Agglomération Grenobloise
- Eliane GIRAUD, vice-présidente aux transports, déplacements et infrastructures, Région Rhône-Alpes